

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Elle Consiste à quarante francs Suisse d'Argent Six sacs de graine dont trois sac de mepel et trois sac d'avoine; et du bois pour son chauffage.*
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *il n'en tiroit point.*
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *il n'y en a point.*
- c. Fondations?
- d. Caiffes communales? *La Commune paie une partie et les enfans l'autre pour la dite pension.*
- e. Biens d'église? *point.*
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *Rien.*
- g. De biens-fonds? *non plus.*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques? *rien non plus.*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Remarques.
Chaque enfant donne par année 4 Douzièmes de quartieront mepel et autant d'avoine et la Commune avec ce qu'elle tire d'espargne fait le reste; pour l'argent la Commune fait par année 27 Lb 1/2 et les enfans font le rest Plus d'enfans Requante l'école, moins il pa et les enfans paie tantot plus tantot moins: sui le nombre d'enfants*

*Ce dont j'atteste Comme étant conforme à la vérité. Ursin
le 14^{eme} Mars l'année 1799-
Pierre François Tacheron d'Ursin
Maître d'ecole*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Essertines*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Vuarrens, Agence d'Essertines*
- d. District? *D'Yverdon*
- e. Canton? *du Lemane*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Tout ce qui est du ressort de l'école d'Essertines est dans le Village même.*
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Même réponse*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Même réponse*
- b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent? *Sera répondu au N° 12.*

65
N° 33

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Il n'y a que deux écoles voisines qui soient du ressort de l'église d'Essertines, toute autre ne peut pas pouvoir être l'objet de la question.

L'une est celle de Nonfond, & l'autre celle de la Robellaz.

La première est à 20 minutes d'Essertines le 2^e à 25. minutes du même lieu, l'une est ainsi à 45. minutes de l'autre.

Lecture, Ecriture, Orthographe, Arithmétique, Champ des Saumes, Catechisme historique, Dogmatique et moral, et des passages choisis de l'écriture etc.

L'école se tient pendant toute l'année à l'exception des fêtes de la moisson, elle dure plus en hiver qu'en été parce qu'elle est plus fréquentée le matin depuis 8 heures à midi, et l'après midi depuis 1 à 2 heures.

Les Rudimens pour la Lecture et le Catechisme d'Estervin retouché, & un recueil de passages qui s'y rapportent.

Il y a pour chaque école une Tablette à laquelle on se conforme selon la capacité ou la diligence des Ecoliers.

Repondu à l'article 6.

Les enfans sont classés selon leurs progrès.

Jusqu'ici le Régent a été établi par le Bailli d'Yverdon, sur la présentation du Pasteur qui ayant examiné les aspirants, indiquoit celui ou ceux qu'il jugeoit les plus capables.

Le Rég^t d'Essertines est de Berche district d'Yverdon.

David Daniel Bisat est son nom.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Age de 51 Ans

Il a sa femme & deux filles dont l'une est mariée.

Il exerce la Vocation d'instituteur depuis passé 32 Ans

La 1^{re} Année a été consacrée à l'école de Nonfond, dont il vint à celle d'Essertines où il succéda à son père, auparavant il avoit commencé un apprentissage de tanneur qui n'eut pas de suite.

Il réunit à son office de Régent celui de Lecteur et de Chantre dans l'église, & fait les prières au dimanche toutes les semaines.

Le nombre varie de 50 à 60

En hiver ils fréquentent tous l'école soit garçons soit filles.

En été les plus grands sont forcés de s'occuper de la campagne.

Il n'en existe point pour l'école d'Essertines

Non

Non

Non

Non

Chaque enfant paye à la commune et non au Régent 5 bats par an, depuis l'âge de cinq ans.

Il n'y a point de Bâtiment affecté exclusivement à l'école

Non

Il y a une chambre pour l'école dans la maison de la commune où l'instituteur a aussi son logement

Est repondu par b.

C'est la commune à qui le bâtiment appartient.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La Pension de l'instituteur lui est payée en entier par la Commune qui y applique les 5 bled payés par chaque enfant et mentionné au N° 1A.

Elle consiste en trente francs d'argent, quatre sacs de maïs quatre sacs d'avoine mesure de Lausanne, les Cevets de chaque particulier qui ont des champs, que le Régent ramasse à la moisson qui peuvent servir les environs vingt quarterons; poins de Vin; les Chars de gros bois de Chêne, et 150 fascines de pin, un chenil et un petit jardin.

Salut et fraternité.

Le Directeur

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Vallayre sous Morsin

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Grosby d'Yverdon

d. District

Du Canton

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Vallayre

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Vallayre

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

quarante tant garçons que filles

N° 34